



COMMENT DEMANDER UNE FORMATION DANS UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^e ?

De quoi ai-je besoin pour
faire ma demande en ligne ?

→ Identifiant et mot de passe
de mon compte unique EduConnect
ou de mon compte France Connect

depuis le site
education.gouv.fr

→ Mon adresse de messagerie

Consultation des offres

À PARTIR

DU 06 avril au 9 mai 2021

1

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte unique EduConnect ou France Connect :

J'accède à la rubrique «Affectation après la 3^e»

2

Je consulte le guide *Après la 3^e* pour explorer les possibilités de poursuite d'études
et repérer le nom des formations qui m'intéressent.

3

Dans le moteur de recherche, je saisis les formations repérées
pour les découvrir plus en détail.

Formulation des demandes

Du 10 au
31 mai 2021

4

Je me connecte à Scolarité Services / rubrique Affectation après la 3^e
pour saisir mes demandes de formations et d'établissements pour l'année prochaine.

Je vérifie l'ordre de mes choix et je les enregistre.

*Je pense à effectuer les démarches indiquées pour les formations qui affichent des modalités particulières
d'admission (apprentissage, privé sous contrat, etc.).*

Affectation et inscription

DE FIN JUIN
À DÉBUT JUILLET

5

Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Le collège de mon enfant peut me renseigner si j'ai des questions.
Je le contacte par mail ou par téléphone.

Toute l'information sur education.gouv.fr/affectation3e

*Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.*